



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 29 Janvier 2026 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 04 Février 2026 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - M. Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie LESAGE, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Louis THOMAS, Conseiller aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Romuald COCADIN,

Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, GUINGAMP Paimpol Agglomération Mme Sandrine ROUX, LANNION-TREGOR Communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Franc TANGUY.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - TRAVAUX PLATEFORME PLOURIVO PHASE 1 : REFECTION ET MISE EN CONFORMITE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE EXISTANTE

Le Président précise que par délibération du 25 novembre 2025, il a été approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée allotie concernant les travaux de plateforme Plourivo phase 1 : réfection et mise en conformité de la plateforme de compostage existante.

La Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 28 janvier 2026 pour l'ouverture des plis.

Au vu des analyses des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a décidé de retenir le classement suivant :

- 1- **Société COLAS**
- 2- **Société SETAP**

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour la phase 1 : réflexion et mise en conformité de la plateforme de compostage existante de l'opération de travaux de plateforme PLOURIVO l'offre de la **Société COLAS** pour un montant de **136 876 € HT**

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

II - TRAVAUX PLATEFORME PLOURIVO PHASE 2: RÉHABILITATION ET MISE EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS AQUEUX DU SITE DE PLOURIVO.

Le Président précise que par délibération du 25 novembre 2025, il a été approuvé le lancement d'une consultation en procédure adaptée allotie concernant les travaux de plateforme Plourivo phase 2 : réhabilitation et mise en conformité des dispositifs de traitement des effluents aqueux du site de Plourivo.

La Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 28 janvier 2026 pour l'ouverture des plis.

Au vu des analyses des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a décidé de retenir le classement suivant :

1- Groupement IFB Environnement / SETAP

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour la phase 2 : Réhabilitation et mise en conformité des dispositifs de traitement des effluents aqueux du site de PLOURIVO l'offre de la **Groupement IFB Environnement / SETAP** pour un montant de **995 027 € HT**

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

Franç TANGUY, Délégué titulaire de GUINGAMP Paimpol Agglomération, demande la date de démarrage des travaux.

Rémi HENRIONNET, Responsable QSE, précise que la réunion de lancement avec les entreprises devrait avoir lieu à la fin du mois de Février et les travaux démarrés vers mi-avril 2026. Il rappelle que le calendrier est tendu mais qu'il va falloir le tenir.

Gérard QUILLIN, Délégué titulaire de LANNION Trégor Communauté, demande le nombre d'offres reçues pour cet appel d'offres. Le Président répond qu'une seule offre a été déposée.

Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED Ouest d'Armor précise que pour un lagunage conforme, les prix sont corrects.

III - ASSURANCES LOT N°1 « DOMMAGES AUX BIENS »

Le Président indique que le SMITRED Ouest d'Armor n'a pas reçu d'offres à ce jour.

IV - CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION D'ÉTUDIANTS ENTRE LE LYCÉE RABELAIS - SAINT-BRIEUC ET LE SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président propose qu'une convention soit établie entre le lycée Rabelais de Saint-Brieuc et le SMITRED Ouest d'Armor afin de mettre en place une opération de nettoyage du site Valorys de Pluzunet.

Ces missions revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne. Les organisateurs des missions s'engagent à déléguer sur le site concerné l'encadrement pédagogique et technique approprié lors du déroulement de la mission.

Le SMITRED Ouest d'Armor versera au Lycée Rabelais une prestation d'un montant de 1 000 euros en échange des différentes missions accomplies par les étudiants.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **DE FIXER** le montant de la prestation à 1 000 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec le lycée Rabelais ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à procéder au règlement.

V - AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE

Le Président expose que le SMITRED a adhéré au groupement d'achat du Syndicat Départemental d'Énergie en 2017 pour la fourniture d'électricité du site de Pleumeur-Bodou (tarif vert).

Un avenant n°2 à la convention constitutive du groupement d'achat est proposé par le SDE pour acter la modification des articles 3 « composition du groupement », 7 « rôle des membres » et 9 « frais d'adhésion » et l'ajout de l'article 12 « protection des données ».

Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération se retire pour le vote de cette délibération.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°2,
Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie du 7 avril 2014.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

VI - PRESENTATION SUR LE DEVENIR DE L'UCOM

Le Président rappelle que l'Unité de Compostage des Ordures Ménagères (UCOM) de Pleumeur-Bodou est une unité de valorisation organique qui a été mise en service en 1983 puis modernisée en 2008. Il précise qu'au regard des évolutions réglementaires qui visent les installations de valorisation organique des déchets résiduels, il sera interdit, à compter du 1^{er} janvier 2027 d'utiliser la fraction fermentescible des OMR dans la fabrication du compost.

Le Président demande à M. Dominique BARDINI de commenter l'étude faite par le cabinet SAGE Engineering, chargé de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude sur le devenir de l'UCOM.

M. Dominique BARDINI, rappelle que la Loi AGECE prévoit la fin programmée du compostage des OMR à partir de 2027. La situation montre que le compost produit sur l'UCOM de Pleumeur-Bodou ne respecte pas les seuils du socle commun exigés par cette nouvelle réglementation.

Mme Marie-Thérèse SCOLAN, déléguée titulaire de GUINGAMP Paimpol Agglomération, pose la question sur le devenir du personnel ?

Dominique BARDINI répond que seules deux personnes sont concernées par la fermeture de l'UCOM, l'une d'entre elles doit faire valoir ses droits à la retraite et l'autre personne serait affectée sur le site de Pluzunet.

Morgane DEBLANGY, Directrice d'exploitation, précise que le personnel est au courant, des réunions de service ont été effectuées pour évoquer ce sujet.

Franç TANGUY, délégué titulaire de GUINGAMP Paimpol Agglomération, demande où vont être stockés les biodéchets ?

Dominique BARDINI répond que les biodéchets seront stockés en casier pour le moment en attendant la réalisation de travaux.

Yvon LE BIANIC, Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor, précise que du fait de la fermeture de l'UCOM, il y aura moins de compost pour le monde agricole.

Dominique BARDINI précise toutefois qu'il y aura une augmentation du compost issu des végétaux car le SMITRED Ouest d'Armor accueille désormais les professionnels pour l'apport des végétaux. Concernant le compost urbain, le CERAFEL ne l'autorisera plus en 2027 comme amendement sur la zone légumière.

VII - LISTE DES PROCÉDURES ADAPTÉES, AVENANTS ET DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

La liste des procédures adaptées, avenants et décisions prises par délégation est remise à chaque participant.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.

S.M.I.T.R.E.D.
VALORYS
Site de Quelven
22140 PLUZUNET
Tél. 02 96 54 65 40
QUEST D'ARMOR

Le Président
Éric ROBERT



SMITRED OUEST D'ARMOR

PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS DU 13 JANVIER AU 4 FEVRIER 2026 PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT

PROCEDURES ADAPTEES SANS ANNONCES DU 13 JANVIER AU 4 FEVRIER 2026

Opérations	Entreprises	Montant H.T.	Date de signature du marché
Nettoyage RD93	EMERAUDE ID 22300 LANNION	5 537,40 €	28 janvier 2026
Nettoyage chemin Pleumeur-Bodou	ALPHA PROPLETE 29200 BREST	2 400,00 €	28 janvier 2026
Achat de 5 pompes à graisse pneumatiques pour tonnelets de 50kg	TREGOR PIECES AUTO 22300 LANNION	2 020,27 €	19 janvier 2026
Fourniture de Commutateur Ethernet	QUALITE INFORMATIQUE 22200 GUINGAMP	864,00 €	28 janvier 2026
Achat de portes clés	2G PUBLICITE 63200 MALAUZAT	900,00 €	29 janvier 2026
Sonorisation repas	SOONINFO 22540 LOUARGAT	140,83 €	5 janvier 2026

**AVENANTS
DU 13 JANVIER AU 4 FEVRIER 2026**

Opérations	Entreprises	Montant H.T.
<u>Avenant n°3 du 12 janvier 2026 (notifié le 15 janvier 2026)</u> : Etude et prospective financière	Groupement SAS ESPELIA 75009 PARIS / RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES 35000 RENNES	Sans incidence financière. Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 septembre 2026